

Seine-Saint-Denis : inscrit à douze mutuelles, il aurait escroqué 450.000 euros


Publié : 21 SEPTEMBRE 2010

Un homme d'une cinquantaine d'années a été interpellé le 16 septembre, soupçonné d'avoir escroqué près de 450.000 euros en s'affiliant à douze mutuelles différentes qui lui remboursaient chacune ses frais de santé.

L'homme, qui habite en Seine-Saint-Denis, envoyait à ces douze mutuelles ses relevés de soins et se faisait donc rembourser douze fois ses frais de santé.

Heureusement, la brigade de répression de la délinquance astucieuse (BRDA) a déjoué l'astuce. Saisie de l'affaire après les plaintes de plusieurs mutuelles, elle a réussi à établir que ce système lui avait permis de dégager ces dernières années un bénéfice «substantiel de 454.105 euros», indique la préfecture de police de Paris.

Ses dépenses de santé étant réelles, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) n'avait pu établir l'existence d'une fraude. A l'issue de sa garde à vue, l'homme a été déféré au parquet de Paris.

 Libération/AFP

Ne pas jeter sur la voie publique.



FDESOUICHE.COM
LE SITE QU'ILS NE VEULENT PAS QUE TU VISITES !

Seine-Saint-Denis : inscrit à douze mutuelles, il aurait escroqué 450.000 euros


Publié : 21 SEPTEMBRE 2010

Un homme d'une cinquantaine d'années a été interpellé le 16 septembre, soupçonné d'avoir escroqué près de 450.000 euros en s'affiliant à douze mutuelles différentes qui lui remboursaient chacune ses frais de santé.

L'homme, qui habite en Seine-Saint-Denis, envoyait à ces douze mutuelles ses relevés de soins et se faisait donc rembourser douze fois ses frais de santé.

Heureusement, la brigade de répression de la délinquance astucieuse (BRDA) a déjoué l'astuce. Saisie de l'affaire après les plaintes de plusieurs mutuelles, elle a réussi à établir que ce système lui avait permis de dégager ces dernières années un bénéfice «substantiel de 454.105 euros», indique la préfecture de police de Paris.

Ses dépenses de santé étant réelles, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) n'avait pu établir l'existence d'une fraude. A l'issue de sa garde à vue, l'homme a été déféré au parquet de Paris.

 Libération/AFP

Ne pas jeter sur la voie publique.



FDESOUICHE.COM
LE SITE QU'ILS NE VEULENT PAS QUE TU VISITES !